

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 451/2016 – AVENANT n° 1 A L'ARRETE 448/2016 - AVEYRONNAISE CLASSIC ETAPE DECAZEVILLE 19 et 20 AOUT 2016

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

VU les informations de la société organisatrice, Comité Départemental Motocycliste de l'Aveyron, boîte postale 5 12160 BARAQUEVILLE d'organiser un rallye moto tout terrain intitulé « Aveyronnaise Classic » représenté par son Président Monsieur Didier CIRGUE,

VU le circuit retenu pour le déroulement du rallye moto tout terrain, empruntant notamment des voies publiques situées dans les limites de l'agglomération de Decazeville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la sécurité, le bon ordre public et le bon déroulement de cette manifestation de réglementer la circulation et le stationnement sur certaines voies et places de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1° - En raison de la manifestation susvisée des restrictions seront apportées à la réglementation de circulation et de stationnement :

- route de Lacaze circulation interdite sauf participants, riverains, police et secours également le samedi 20 août 2016 de 7 heures 30 à 12 heures.

ARTICLE 2° - Les services techniques municipaux,
Le Commandant de police nationale,
La police municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 16 août 2016

Le Maire,

François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Adjoint Délégué

Alain ALONSO